

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Cordier

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2027 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire la période de la présente programmation pluriannuelle de 2030 à 2027 pour être en cohérence avec l'agenda européen dont le programme Horizon Europe va courir de 2021 à 2027.